



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réservé à l'usage des médias
Ceci n'est pas un document officiel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE¹

La Convention sur la diversité biologique lance un nouvel outil Web de mise en œuvre en soutien à la protection et l'utilisation durable des forêts

Montréal, 22 mai 2011 –À l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique du 22 mai, le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), un mécanisme volontaire qui comprend 14 organisations et institutions ayant des mandats en lien avec les forêts, a appelé à une meilleure coordination des travaux liés à la biodiversité. Le thème de la Journée internationale de cette année, est l'Année internationale des forêts et la biodiversité forestière. La CDB et les membres du PCF encouragent les autres intervenants à profiter de cette journée pour sensibiliser davantage sur la biodiversité forestière et renforcer l'action pratique.

Quels sont les risques?

Les forêts couvrent environ 31 pour cent de la surface terrestre de la planète, et abritent environ deux tiers de toutes les espèces terrestres. Les forêts abritent une multitude de plantes, animaux et micro-organismes, ainsi que leur diversité génétique associée. Elles fournissent de nombreux biens et services d'importance locale et mondiale. En particulier, les forêts jouent un rôle important dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité est donc un élément important du développement durable.

La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité font partie du Programme de travail élargi sur la biodiversité forestière de la CDB, ainsi que des Objectifs mondiaux pour les forêts, qui sont inclus dans l'instrument juridiquement non contraignant implémenté par le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). Les membres du PCF collaborent pour aider à la mise en œuvre de ces politiques et objectifs mondiaux.

L'organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ont développé les Lignes directrices sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts productives de bois tropicaux et effectuent des travaux au niveau national pour appuyer leur mise en œuvre. En décembre 2010, lors de la dernière session internationale du Conseil international des bois tropicaux, l'OIBT a rapporté qu'un certain nombre des principaux pays tropicaux, y compris l'Indonésie, la Malaisie et le Cameroun ont mis en œuvre des lignes directrices, mais que d'autres ateliers et projets seraient nécessaires pour les aider à les appliquer de façon plus à large et plus en profondeur. En 2010, l'OIBT ont lancé une nouvelle Initiative de collaboration pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des forêts tropicales.

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



**Convention sur la
diversité biologique**

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生と未来へ
COP 10 / MOP 5

La chasse de la viande de brousse continue également d'être un sujet critique pour le maintien de la biodiversité des forêts. Le Groupe de Liaison de la CDB sur la viande de brousse et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore (CITES) et le Groupe de travail sur la viande de brousse en Afrique centrale tiendront leur premier atelier conjoint du 7 au 10 juin 2011 à Nairobi, au Kenya, pour échanger les expériences nationales et points de vue sur la conservation et l'utilisation durable de la viande de brousse. La réunion sera convoquée par les Secrétariats de la CDB et la CITES, en collaboration avec le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), et avec le généreux soutien financier de la Commission européenne.

En outre, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Secrétariat de la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC) et du Réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages (TRAFFIC) collaborent également à l'organisation de la réunion.

Nouveaux usages de TEMATEA pour améliorer l'évaluation sur la biodiversité forestière

La CDB a également pris des mesures majeures visant à combler les lacunes dans les évaluations sur la biodiversité forestière. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, grâce au généreux financement des gouvernements de la Belgique et la Norvège et en consultation avec les membres du PCF, a lancé un nouvel outil Web pour appuyer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des forêts du monde, basé sur la plate-forme TEMATEA. (www.tematea.org)

Le «Module TEMATEA sur la biodiversité forestière» a été développé pour être utilisé par les gouvernements, la société civile, les organisations internationales et le personnel employé par les accords environnementaux multilatéraux (AEM) œuvrant dans des domaines en lien avec les problématiques forestières. Il facilitera la coordination et la cohérence dans la mise en œuvre des obligations et engagements liés aux forêts. Le Module sur la biodiversité forestière est une plate-forme Web qui sera lancé le 22 mai. Une version « d'avant-première » est disponible pour les journalistes au : www.tematea-support.com/ForestModule.

Ahmed Djoghlaïf, Secrétaire exécutif de la CDB, a remercié les gouvernements de la Belgique et de la Norvège pour leur soutien dans le développement de cet important outil. « La conservation et l'utilisation durable des ressources forestières de notre planète sont cruciales pour protéger la grande majorité des espèces terrestres et fournir les multiples services écosystémiques fondamentaux pour le bien-être de l'homme. Le nouveau module TEMATEA sur la biodiversité forestière va soutenir nos Parties et d'autres acteurs clés dans la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux pour préserver la biodiversité. »

Les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont évoqué à maintes reprises le Module TEMATEA comme un outil utile pour la mise en œuvre de la Convention et d'autres accords incluant des composantes sur la biodiversité. Les modules structurent les informations sur des obligations et des engagements en fonction du sujet. Cela facilite le travail des experts nationaux à assurer la mise en œuvre par les différents pays. À l'heure actuelle, il existe des modules TEMATEA sur l'accès et le partage des avantages des ressources génétiques, sur la biodiversité et les changements climatiques, sur les espèces exotiques envahissantes, et sur les aires protégées ainsi que sur la biodiversité forestières.

Eduardo Rojas-Briales, président du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), a déclaré : « TEMATEA soutient les objectifs généraux du PCF et je tiens à encourager l'utilisation nouveau module TEMATEA sur la biodiversité des forêts pour continuer à renforcer les efforts communs afin de protéger et préserver les forêts et favoriser leur gestion durable dans le monde entier ».



Notes aux éditeurs

La Convention sur la diversité biologique (CDB)

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des composantes de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces pesant sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures et de procédés d'incitation, du transfert de technologies et de bonnes pratiques, et de la participation active et à part entière des parties prenantes pertinentes, incluant les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et la communauté des affaires.

Pour plus d'informations visitez le : www.cbd.int

Le Partenariat de collaboration sur les forêts

Le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) est un arrangement volontaire comprenant 14 organisations et secrétariats internationaux pourvus de programmes substantiels sur les forêts (le Centre pour la recherche forestière internationale (CRFI), l'Organisation de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l'Union internationale des instituts de recherches forestières, la Convention sur la diversité biologique, le Fonds pour l'environnement mondial, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF), la Banque mondiale, et

l'UICN, l'Union internationale pour la conservation de la nature). [CRFI](#), [FAO](#), [OIBT](#), [UIIRF](#), [CDB](#), [FEM](#), [UNCCD](#), [FNUF](#), [CCNUCC](#), [PNUD](#), [UNEP](#) [PNUE](#), [ICRAF](#), [WB](#), [UICN](#)). La mission du Partenariat de collaboration est de faire la promotion de la gestion, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts et de renforcer l'engagement politique à long terme à cette fin. Les membres du PCF partagent leurs expériences et s'appuient sur celles-ci afin de produire de nouveaux avantages pour leurs groupes cible respectifs. Des initiatives communes et d'autres activités de collaboration sont financées par les contributions volontaires des membres participants. Pour plus d'informations visitez le: <http://www.fao.org/forestry/cpf/en/>

TEMATEA

Le projet TEMATEA sur les modules thématiques est un projet commun mené par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il prend en charge une application plus efficace et plus cohérente des conventions nationales relatives à la biodiversité en suivant une approche à deux volets:

- o Les Modules thématiques sont des outils Web qui fournissent cadre de travail logique, axé sur des engagements et des obligations d'accords régionaux et mondiaux liés à la biodiversité. Ils sont fondés sur les articles existants, les décisions, recommandations et résolutions de différents accords sur des questions prioritaires pour la biodiversité. Sept questions ayant une portée universelle et s'avérant essentielles pour atteindre les objectifs du nouveau Plan stratégique 2011-2020 de la biodiversité sont actuellement couvertes.
- o L'utilisation des Modules thématiques est renforcée au niveau des pays pour promouvoir la coopération nationale et la communication dans tous les secteurs et les conventions. Cela renforce les capacités parmi les experts nationaux gouvernementaux et non gouvernementaux pour évaluer et améliorer leur capacité pour la mise en œuvre déjà existante des engagements liés à la biodiversité et ce, de façon cohérente.

Liste des accords visés par le module TEMATEA sur la biodiversité forestière :

Convention sur la diversité biologique (CDB)

<http://www.cbd.int/convention/text/>

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

<http://www.cites.org/>

Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS):

http://www.cms.int/documents/convtxt/cms_convtxt_english.pdf

Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA)

<http://www.fao.org/nr/cgrfa/en/>

La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

<http://www.ippc.int/>
Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA)
<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/i0510e/i0510e.pdf>

Accord international sur les bois tropicaux (ITTA) les décisions pertinentes du Conseil international des bois tropicaux
<http://www.itto.int/itta/>

Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, 2002
http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/English/WSSD_PlanImpl.pdf

Convention de Ramsar sur les zones humides (Ramsar)
<http://www.ramsar.org/>

Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère (MAB)
<http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/>

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)
<http://www.unccd.int/convention/text/convention.php>

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)
<http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/en/drip.html>

Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), y compris le Programme pluriannuel de travail et l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts
<http://www.un.org/esa/forests/>

Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et Protocole de Kyoto
<http://unfccc.int/resource/docs/convkp/conveng.pdf>
<http://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpeng.pdf>

Convention du patrimoine mondial
<http://whc.unesco.org/archive/convention-en.pdf>

Mesures sanitaires et phytosanitaires
http://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/spsagr_e.htm

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

David Ainsworth +1 514 287 7025 ou david.ainsworth@cbd.int;
Johan Hedlund +1 514 287 6670 ou johan.hedlund@cbd.int;
Tim Christophersen +1 514 287 7036 ou tim.christophersen@cbd.int